

**DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté du 16 JUIL. 2026 portant désignation des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Venelles**

Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

VU le Code Électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu Gatineau, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune de Venelles en date du 21 mars 2026 ;

VU la proposition du maire de Venelles en date du 3 juillet 2026 désignant les conseillers municipaux devant siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de six ans à la suite de chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence :

ARRETE

Article 1^{er} : la commission de contrôle chargée de la tenue des listes électorales dans la commune de Venelles est composée comme suit :

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	TCHAREKLIAN née TURC	Christiane
Titulaire	HÉNON	Martine
Titulaire	SOLAZZI	Alain
Suppléant	CORDARO ROUY	Brigitte
Suppléant	CHIARINI	Jean-Claude
Suppléant	ALLIBERT née JAUME	Dominique

Conseillers municipaux	Nom	Prénom
Titulaire	BOUC	Joël
Titulaire	MOUTHER	Annie
Suppléant		
Suppléant		

Article 3 : Le Sous-préfet de l'arrondissement d'AIX-EN-PROVENCE et le maire de Venelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter de sa publication.

Aix-en-Provence, le 16 JUL 2026

Le Sous-préfet d'Aix-en-Provence



Mathieu GATINEAU